



les rencontres
sur l'avenir
des villes
en Bretagne

Ambitions, dynamiques, solidarités

QUELLE BRETAGNE EN 2040 ?

■ Actes de la rencontre du 2 mars 2016

MOT D'ACCUEIL

François CUILLANDRE - Président de l'ADEUPa

Je suis heureux de vous accueillir au salon d'honneur de l'hôtel de ville de Brest. Je suis également heureux de saluer les responsables et présidents de nos agences d'urbanisme pour la qualité de leur travail, qui représente pour nous un éclairage toujours intéressant.

Quelle Bretagne en 2040 ? Le thème retenu pour ces troisièmes rencontres, après celles organisées à Rennes et Lorient, nous oblige à voir loin, à regarder l'horizon. Le sujet s'avère très ambitieux alors même que nous, élus, ne disposons que de peu de visibilité sur nos finances, nos compétences ou encore nos moyens d'action. Néanmoins, nous devons avoir une vision sur l'avenir.

La Bretagne est soumise à de nombreux défis. Le défi des mutations économiques, qui traverse de nombreux secteurs, et pas seulement l'agriculture même si elle connaît des difficultés particulières. Le défi du renouvellement démographique, avec peut-être des différences entre l'est et l'ouest de notre territoire. Troisième défi, celui de l'accessibilité, qui à mes yeux ne se résume pas, même si la question est importante, à la seule question ferroviaire. Le défi de la transition énergétique et écologique, et enfin le défi de la gouvernance territoriale.

Des lois récentes ont modifié le fonctionnement de nos territoires et de nos collectivités territoriales. Il s'agit d'une réforme d'ampleur. Réforme de l'intercommunalité, en premier lieu, avec des fusions, qui sont en train de s'organiser, et avec la création des métropoles. Réforme encore, avec la loi sur les communes nouvelles, la répartition nouvelle des compétences entre les conseils départementaux et les conseils régionaux. Et puis, enfin, l'affirmation des régions, avec l'élaboration des schémas que nous connaissons : le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Leur élaboration se fera en lien avec les intercommunalités et en particulier les métropoles de Rennes et Brest.

Le XX^e siècle a été marqué par l'affirmation du couple communes et conseils généraux. Le XXI^e siècle sera, je crois, l'affirmation du couple EPCI et régions.

Alors, pour ouvrir nos débats je vous propose une petite provocation, en reprenant le titre d'un livre qui m'a récemment été offert : et si les maires gouvernaient le monde ?

les rencontres
sur l'avenir
des villes
en Bretagne

■

SOMMAIRE

■

Présentation de l'étude « Territoires bretons en perspective et en prospective »	4
Mutations économiques, dynamiques territoriales : quels enjeux et quels leviers stratégiques au service du développement des territoires bretons ?	8
Bretagne 2040 – Quelle ambition ? Quelle gouvernance ?	14
Clôture	18

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE « TERRITOIRES BRETONS EN PERSPECTIVE ET EN PROSPECTIVE »

Reynald BAVAY - Directeur de l'aménagement et des études à l'AudéLor

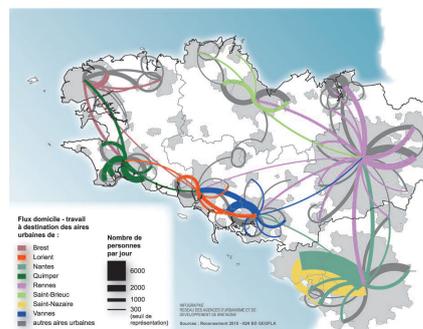


LES ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE BRETON

L'inscription du territoire dans les réseaux métropolitains internationaux

Le premier enjeu porte sur l'inscription du territoire dans les réseaux métropolitains internationaux. A priori, les « métropoles » régionales, qui se distinguent par leur taille, leur rayonnement et la qualité de leur développement, creusent l'écart quant à leur intégration dans les réseaux internationaux. La carte de la DATAR montre que quelques grandes aires urbaines, correctement reliées à Paris, font système. Rennes, Nantes, et plus encore Brest sont en bout de réseau... Les scénarios à 2040 accentuent la tendance à l'hyperpolisation et seules les très grandes métropoles tirent parti de la mondialisation, ce qui interroge l'avenir des métropoles de Bretagne : ont-elles la taille suffisante ? Faut-il consolider une alliance avec Nantes ? Le processus de métropolisation peut-il se diffuser aux villes moyennes ?

Le rôle des villes moyennes dans l'armature urbaine bretonne



Lorsque les agences d'urbanisme (l'armature urbaine bretonne, 2013) se penchent objectivement les 8 principales aires urbaines bretonnes (outre Rennes et Brest, Lorient, Vannes, Quimper, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Carhaix), il n'apparaît pas d'un côté les métropoles

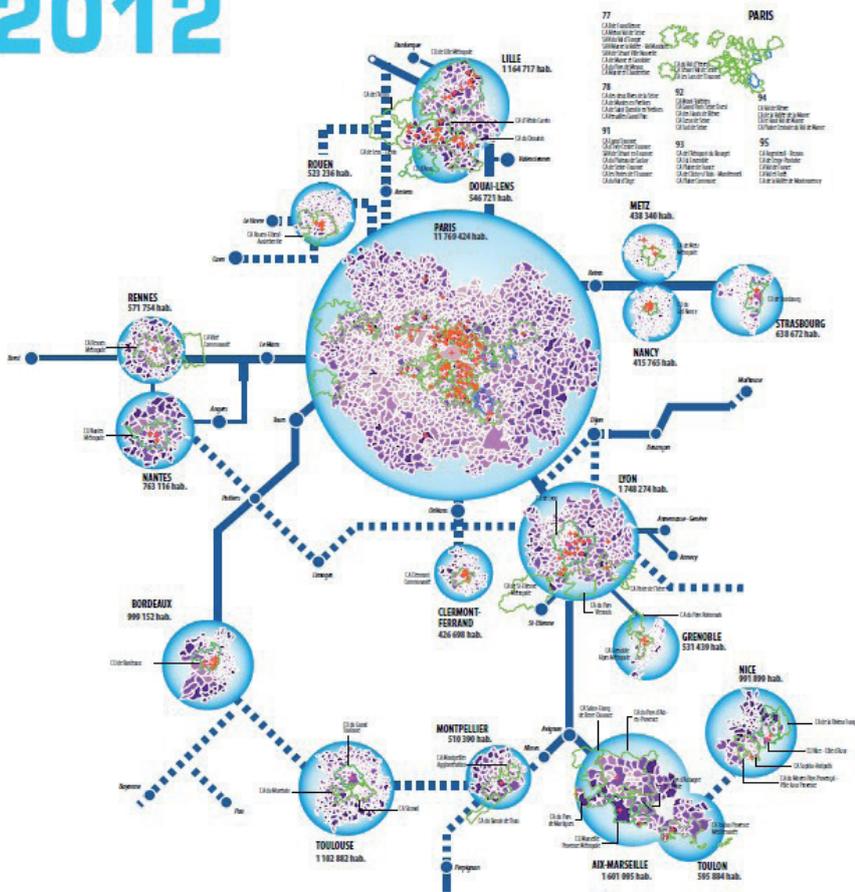
Il y a un an, les agences d'urbanisme et de développement de Bretagne ont engagé un travail de prospective basé sur les rapports *Systèmes spatiaux en prospective* et *Systèmes spatiaux en perspective*. Ces deux rapports, conçus sous l'égide de la DATAR (aujourd'hui commissariat général à l'égalité des territoires), s'inscrivent dans la démarche « Territoires 2040 » et recensent 28 scénarios. Comme l'écrivait la DATAR, ces scénarios ne sont ni souhaités, ni redoutés ; ils ne mettent pas en scène un « dire de l'Etat » sur le futur des territoires. Ils questionnent plus qu'ils n'affirment. Ils ouvrent un espace de débat pour les acteurs territoriaux.

On peut s'interroger sur la pertinence du choix des agences d'engager ce lourd travail de prospective. Que pourrions-nous tirer d'un exercice théorique conçu à l'échelle nationale ? Comment retrouver un fil conducteur, une ligne directrice parmi ces contributions et ces 28 scénarios ? De plus, faire de la prospective à un horizon aussi lointain, 2040 n'est-il pas une gageure ? Quels liens les problématiques de la Bretagne ?

Ces interrogations sont toutes légitimes et méritent que l'on s'y arrête. C'est l'objet et l'intérêt de cette étude et de la présentation synthétique que nous vous proposons.

L'étude menée par les agences d'urbanisme et de développement de Bretagne vise à faciliter l'appropriation par les acteurs locaux des réflexions prospectives de la DATAR, à revisiter certains enjeux régionaux et à nourrir la réflexion sur la prospective bretonne. Suite à la lecture et l'analyse de ces rapports, les agences ont identifié huit enjeux et élaboré trois scénarios pour la Bretagne.

2012



dotées de fonctions spécifiques, d'un marché du travail très étendu, d'universités renommées et de l'autre des villes moyennes, satellites des « villes mères ».

En témoignent les échanges domicile-travail (carte). La proximité compte plus que la hiérarchie urbaine. On échange davantage entre Lorient et Vannes qu'entre Rennes et l'une ou l'autre de ces deux agglomérations de la Bretagne du Sud.

Ce qui clive davantage les aires urbaines bretonnes, c'est leur position géographique. A l'est d'un axe Lorient-Saint-Brieuc, la croissance démographique est au rendez-vous et certains territoires offrent des taux de croissance parmi les plus élevés en France sur la période la plus récente essentiellement. A l'ouest au contraire, et plus encore à l'intérieur, la démographie est en baisse ou en faible croissance. Le rapport en conclut que la « dynamique économique et résidentielle ne profite pas à la strate urbaine la plus élevée ».

On peut donc s'interroger sur l'avenir :

ces villes moyennes, vont-elles finalement décrocher, se dévitaliser au profit des métropoles et des littoraux les plus attractifs ? Ou au contraire mieux s'organiser en réseau pour peser davantage ? De par leur taille, leur relation avec la façade maritime, vont-elles devenir, comme la DATAR l'envisage dans un de ces scénarios, des laboratoires pour assurer la transition écologique et énergétique ? Ou bien encore profiteront-elles de l'attractivité littorale pour faire prospérer une économie présentielle, c'est-à-dire finalement fondée sur la valorisation de l'attractivité résidentielle – et touristique – du territoire ?

L'attractivité résidentielle et touristique du territoire

Le troisième enjeu concerne l'attractivité résidentielle et touristique du territoire. L'attractivité touristique participe de l'attractivité résidentielle et alimente donc une économie présentielle. La bonne image de la région Bretagne attire des touristes, des résidents secondaires, mais également des

habitants et donc des entreprises. Cela étant, la qualité de l'hébergement, de l'offre touristique en général, de la desserte (aérienne notamment) devrait être rehaussée pour attirer une clientèle internationale à hauts revenus.

Les questions pour l'avenir peuvent être résumées en quelques mots : le littoral, les espaces ruraux et périphériques sauront-ils se préserver ? Un tourisme haut de gamme prendra-t-il place en des lieux particulièrement attractifs ? Ou à l'inverse, la Bretagne perdra-t-elle son attractivité, trop éloignée, trop isolée ?

La mutation de l'économie productive

Le quatrième enjeu se rapporte à la mutation de l'économie productive. Le poids de cette économie destinée à l'exportation, n'est pas négligeable en Bretagne. En revanche, la pertinence du modèle breton sur l'ensemble du territoire peut être interrogée. La sortie de l'économie bretonne du « piège de la compétitivité par les coûts » passe ainsi par un investissement massif dans l'innovation, afin de se spécialiser sur des produits haut de gamme pour des marchés de niche. Le rapport insiste sur les « nouveaux potentiels » pour la région : innovations sur une base industrielle : images et réseaux, aliments de demain (Valorial), automobile (ID4CAR) ; nouveaux secteurs en émergence : énergies marines renouvelables (photo), les biotechnologies (photo), la fabrication de batteries pour voitures électriques à Quimper, induisant naturellement quelques questions : ce développement de secteurs d'excellence va-t-il rendre la Bretagne incontournable à l'échelle mondiale ? Le développement d'une économie verte, qui correspond à l'un des scénarios de la DATAR pour la France de 2040, va-t-il profiter à la Bretagne ? Ou au contraire, est-ce que c'est l'économie présentielle/résidentielle qui devient le moteur du développement breton ?

L'espace marin et littoral

Le cinquième enjeu concerne l'espace marin et littoral. Peu présent dans les analyses de la DATAR, nous l'avons ajouté car il regroupe plusieurs problématiques : le littoral comme cadre de vie, la mer comme porte d'entrée et la mer en tant que ressource halieutique. La question sous-jacente est de savoir si les acteurs

publics locaux et régionaux vont se saisir de cette ressource et si les territoires maritimes dotés d'espaces portuaires pourront attirer des investisseurs privés.

La qualité de l'eau

La problématique de l'eau, en tant que ressource, n'a pas non plus été traitée à part entière par la DATAR. Nous avons jugé utile de la traiter comme l'un des huit enjeux pour la Bretagne. L'eau en Bretagne revêt en effet une acuité particulière car c'est réellement une fragilité (géologie, nature des sols, proximité de l'eau douce et salée ; exploitations agricoles et élevages). Une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau est une nécessité sanitaire, biensûr. C'est également la condition pour garantir la pérennité de certaines activités (ostréiculture, conchyliculture...), et plus globalement pour préserver l'image de la région tout entière.

La transition énergétique bretonne

Nous avons considéré que la question de l'énergie avait une résonance spécifique en Bretagne. En effet, les lieux de production se trouvent majoritairement en dehors de la région. Or, de ressources locales, la Bretagne n'en manque pas. A commencer par le vent, l'eau, la mer, le soleil mais aussi le bois, comme source de chaleur renouvelable. Les territoires ont déjà compris l'intérêt de mener une politique énergétique locale par la maîtrise de leur consommation et par la production locale d'énergie. Par ailleurs, de grands projets émergent (énergies marines renouvelables principalement). Le coût de l'énergie et la capacité des pouvoirs publics à soutenir, à développer, à porter, dans un premier temps au moins, des filières énergétiques nouvelles, notamment marines, sont les deux déterminants de l'avenir de la transition énergétique.

Les inégalités territoriales et l'identité bretonne

Enfin, l'enjeu concernant les inégalités territoriales a aussi été intégré à l'étude. L'attractivité exceptionnelle de la région implique qu'un soin particulier soit porté à l'aménagement de ses territoires, afin de résoudre les déséquilibres entre un littoral disputé et un centre peu dense, entre l'urbain et le rural, et entre l'est et l'ouest.

TROIS SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT POUR 2040

Suite aux questions levées par ces huit enjeux, trois scénarios ont été élaborés.

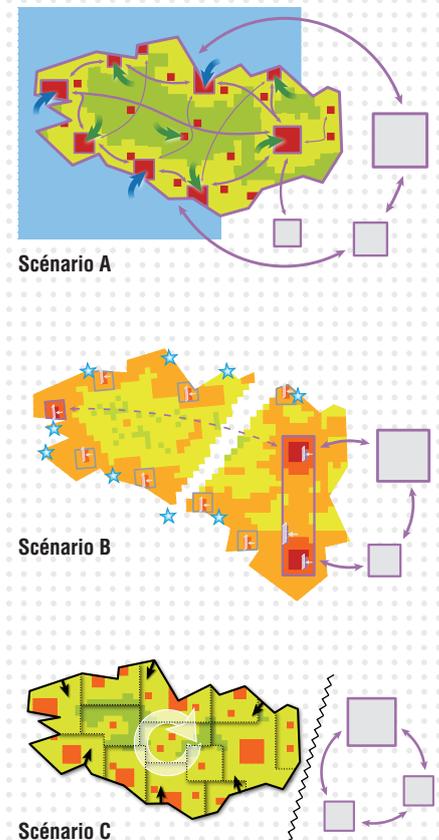
Le scénario A part de l'hypothèse que la région et les agglomérations exercent des compétences fortes et étendues. L'ensemble de la région forme une aire métropolitaine grâce à l'association entre Rennes, Nantes et Brest. De plus, un réseau actif existe entre les villes moyennes. Ce scénario présuppose donc que ni Rennes ni Brest ne sont capables de se hisser seules au rang des grandes métropoles européennes. Par ailleurs, une forte intervention publique s'avère nécessaire pour que ces deux métropoles, ainsi que les villes moyennes, soient correctement reliées entre elles par des infrastructures efficaces.

Dans ce scénario, les villes et les territoires se sont spécialisés dans des domaines d'excellence, liés à la mer, la nutrition, la bioénergie. Aussi, les ressources locales sont utilisées pour la production d'énergie et l'alimentation. Par ailleurs, les espaces maritimes sont totalement intégrés à la stratégie du développement du territoire breton. Enfin, la régulation de l'urbanisation entraîne un aménagement de l'espace bien étudié dans les villes, et un espace agricole périurbain offrant un cadre de vie et un cadre de production satisfaisants.

Le scénario B émet l'hypothèse inverse, c'est-à-dire un pouvoir régional faible et un pétrole bon marché. Dans ce scénario, la croissance s'avère forte, mais l'intervention publique s'est affaiblie. Sans pouvoir régional fort, les inégalités entre l'est et l'ouest de la Bretagne s'accroissent. D'autre part, l'ensemble Rennes-Nantes constitue une aire métropolitaine d'environ 1,5 million d'habitants, capable de se hisser au rang des métropoles européennes. Autour de cette aire, les villes moyennes sont plutôt en perte de vitesse, sauf celles qui ont su jouer la carte du maritime.

Selon ce scénario, les territoires bénéficient de portes d'entrée privilégiées – aéroports et gares TGV – profitant à l'ensemble de la Bretagne et créant des sites attractifs, appelés «spots», comme la presqu'île de Crozon, la Pointe du

Trois scénarios prospectifs



Raz, le Golfe du Morbihan, la côte de granit rose, ou encore Saint-Malo. Ces spots attirent à la fois des touristes à haut revenu, des résidents, des retraités et des créateurs d'entreprise qui viennent rechercher un cadre de vie plus agréable que dans les métropoles.

En contrepartie, cette période de forte dérégulation de l'aménagement des territoires a entraîné une urbanisation peu maîtrisée, créant une vaste zone résidentielle autour des villes. Ainsi, les espaces résiduels de faible densité n'offrent pas de réel potentiel. Par ailleurs, les énergies bon marché empêchent le développement des énergies renouvelables.

Le troisième scénario part de la même hypothèse d'une urbanisation débridée. Cependant, la Bretagne va s'opposer à cette dynamique et choisir un modèle opposé. Dans ce cas, les acteurs régionaux et locaux verront leur pouvoir renforcé pour une redistribution au profit des territoires les plus pauvres et les moins urbanisés. La Bretagne se retrouve donc en rupture avec les

métropoles interconnectées, puisqu'elle a parié sur les circuits courts, la consommation collaborative, l'économie sociale et solidaire, la réduction de la consommation énergétique.

Dans ce scénario, nous assistons à un certain repli identitaire et une volonté d'autonomie. La croissance démographique est également limitée, ce qui permet de maîtriser les espaces urbains qui se densifient.



QUESTION DE LA SALLE

Guy JOURDEN, Président du conseil de développement de la métropole et du pays de Brest

«Visiblement, l'étude de la DATAR privilégiait le choix du scénario B, évacuant les territoires maritimes de la stratégie de développement de la région et scindant en deux la région. Selon moi, ce scénario présente une vision parisienne de l'aménagement du territoire et constitue ce qui ne doit surtout pas être entrepris. En revanche, le scénario A correspond à ce qui est souhaitable en Bretagne et me semble compatible avec le troisième scénario qui privilégie les circuits courts.»

Reynald BAVAY

«J'ai volontairement présenté les trois scénarios de façon caricaturale pour vous faire réagir. Cependant, aucun scénario n'exclut l'autre. Un mélange de ces trois tendances peut tout à fait être envisagé.»





MUTATIONS ÉCONOMIQUES, DYNAMIQUES TERRITORIALES : QUELS ENJEUX ET QUELS LEVIERS STRATÉGIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES BRETONS ?

Table ronde en présence de :

- Stéphane CORDOBÈS
Chef du service études et prospective du Commissariat général à l'égalité des territoires
- Romain PASQUIER
Titulaire de la chaire Territoires et mutations de l'action publique de SciencesPo Rennes
- Henri-Noël RUIZ
Directeur de l'AUDIAR

Stéphane CORDOBES, vous avez piloté l'étude de la DATAR. Quels commentaires vous inspirent ces trois scénarios présentés par les agences ?



Stéphane CORDOBES

Le scénario A, qui semble remporter l'adhésion, présente une éco-région intégrée et équilibrée. Pour autant, cette hypothèse n'est pas exempte d'éventuelles difficultés ou tensions. En effet, nous avons imaginé dans nos réflexions nationales que ce développement cohérent devait passer par un renforcement des règles et des normes, une régulation publique en matière d'urbanisme beaucoup plus importante ainsi que des libertés individuelles beaucoup plus « encadrées ».

Le scénario B, plus libéral, permet aux acteurs économiques, qui fonctionnent déjà en réseau et maîtrisent les changements d'échelle, d'appliquer leur modèle de fonctionnement aux territoires. D'ailleurs, la place des acteurs privés dans la fabrication de la ville intelligente est telle que ce scénario semble envisageable. Cependant, je doute que ce puisse entraîner une fracture entre l'est et l'ouest de la Bretagne comme la carte le présente. Il s'agit là d'une représentation cartographique qui semble plus viser à provoquer les débats qu'à avoir valeur de vérité. Le scénario déboucherait, il me semble, sur des métropoles fonctionnant en réseau – et on ne voit pas pourquoi le lien entre Brest à l'ouest, et Rennes ou Nantes à l'ouest ne se ferait pas dans cette logique – réseau dans lequel s'intégreraient les territoires contributeurs, d'une manière ou d'une autre, à la dynamique de cet espace métropolisé. Les territoires ne disposant pas de complémentarités à faire valoir pourraient par contre effectivement connaître des trajectoires alternatives, et paraître dans certains cas délaissés.

Le scénario C présente, quant à lui, une organisation paroissiale du territoire, c'est-à-dire des petits territoires autonomes avec une cohésion sociale et un réseau de proximité. Je conçois que,

parmi vous, certains se retrouvent dans cette hypothèse qui privilégie les circuits courts et la logique de réinvention de solidarité locale. Ce scénario est concevable dans une logique de décroissance, ou du moins de frugalité. Mais cette organisation territoriale et ce fonctionnement centrés sur la proximité n'aurait probablement pas que des avantages. Créer moins de richesse ne signifie pas qu'on la distribuera mieux et l'on oublie trop souvent que les systèmes de redistribution et de garantie qui limitent l'accroissement des inégalités – de l'énergie aux prestations sociales – ne doivent souvent leur robustesse qu'à leur assise nationale. Le local sans mutualisation des risques à plus vaste échelle pourrait rapidement se révéler désastreux pour certains territoires et leurs populations.

Henri-Noël RUIZ, que retirez-vous de cette étude, à laquelle vous avez participé ?



Henri-Noël RUIZ

Tout d'abord dans les trois scénarios présentés que nous avons voulu très clivant pour marquer l'horizon des possibles, notre préférence va bien sûr au scénario A où chaque territoire trouve une place et contribue à son propre dynamisme comme à celui de la région. Notons toutefois que dans les scénarios B et C des hypothèses peuvent être vues sous un angle positif.

Pour le scénario B, de la fracture Est Ouest, le développement touristique « haut de gamme » est intéressant en ce sens qu'il pourrait contribuer à renouveler un tourisme breton plus familial et traditionnel en relative perte de vitesse.

Pour le scénario C du repli, le développement d'une agriculture alternative répondant aux besoins d'abord locaux, en parallèle à l'agriculture extensive exportatrice, est une des pistes pouvant contribuer à limiter les dérives d'un système en crise. Cette piste est compatible avec les autres scénarios. De même que le renforcement de la culture bretonne peut être un élément d'accentuation de l'attractivité régionale, si ce renforcement ne se traduit pas par un refus

de l'altérité. Et s'il ne s'oppose pas à la vocation d'accueil de la région jusqu'à présent en forte croissance démographique et en solde migratoire positif.

Stéphane CORDOBES, comment le CGET (anciennement DATAR) appréhende-t-il la différenciation croissante des dynamiques de développement entre les métropoles et les autres territoires ?

S.C.

Les différents territoires se spécifient de plus en plus. Cette spécification s'accompagne d'un phénomène d'interdépendance croissante entre ces territoires. Ainsi, la capacité à s'inscrire dans un projet commun s'avère fondamentale. L'enjeu n'est donc pas que tous les territoires adoptent un modèle de développement identique, mais que les différenciations entre ces territoires s'opèrent au bénéfice de tous. Par exemple, ici, le bon fonctionnement des littoraux repose sur le développement des grands pôles métropolitains.

Les territoires peu touristiques, qui se caractérisent par une population plutôt pauvre et vieillissante et une activité économique faible, sont sources de questionnement et d'attention. Leur situation est d'autant plus inacceptable dans un pays comme la France, qui n'hésite pas à parler d'égalité des territoires et qui a fait depuis un demi-siècle de l'aménagement de tous les territoires une sorte de principe directeur et un repère culturel. Beaucoup de pays ont un rapport à l'espace et aux territoires très différent du nôtre et n'ont pas ce souci du développement territorial équilibré, lequel n'est d'ailleurs pas mécaniquement synonyme de développement économique efficace ou d'équilibre social optimisé. Certains pays se cantonnent aux approches sociales pour aider les populations en difficulté sans recourir aux approches territoriales. Cela peut déboucher sur des différenciations territoriales extrêmes,

« Les différents territoires se spécifient de plus en plus. Cette spécification s'accompagne d'un phénomène d'interdépendance croissante entre ces territoires. »
Stéphane CORDOBES

y compris avec des territoires vides. Il s'agit évidemment d'un vide relatif : ces espaces peuvent être riches de plein d'autres ressources, que l'on néglige sous prétexte que notre modèle de développement territorial a érigé emploi et population en indicateurs de réussites souvent exclusifs.

Romain PASQUIER, considérez-vous également que la notion d'égalité des territoires n'existe pas ?



Romain PASQUIER

L'égalité des territoires est une fable basée sur un discours politique performatif, lié au récit républicain d'uniformité. Or, proclamer l'égalité ne permet pas de réduire les inégalités. Nous observons actuellement l'instauration d'une différenciation territoriale et institutionnelle. Ainsi, l'organisation républicaine est heurtée par la mondialisation qui redessine la géographie économique de la France.

Nous devons donner les moyens aux territoires de construire leur propre stratégie de développement, c'est-à-dire des ressources juridiques amplifiées et des ressources financières pérennes. L'Etat doit donc prendre de la distance par rapport aux territoires et se recentrer sur ses compétences régaliennes. Ainsi, tout ce qui relève du non régalien devra être pris en charge par quelques collectivités territoriales. Par ailleurs, la fiscalité, compétence régalienne, constitue le premier mécanisme de production de la solidarité territoriale. L'égalité des territoires passe donc avant tout par un grand débat sur la fiscalité.

Comment développer une coopération entre les territoires en Bretagne ?

R.P.

C'est un enjeu majeur, mais la Bretagne est en avance sur ce sujet. Dans l'ouest de la France, en Bretagne particulièrement, un modèle coopératif existe, permettant d'avancer en commun sur un certain nombre d'enjeux ou au moins de converger sur des grands projets, à l'instar de la LGV ou du Pacte d'avenir. Ce modèle rencontre parfois

des difficultés, mais il doit servir de base au développement de la coopération entre territoires. Néanmoins, j'estime que la coopération peut parfois présenter des limites. En effet, le millefeuille institutionnel n'est plus adapté aux exigences du service public actuel. Ainsi, le savoir-faire breton en matière de coopération devrait, à un horizon raisonnable, nous amener à réformer la gouvernance territoriale bretonne, en la rendant plus agile et plus puissante.

« Nous devons donner les moyens aux territoires de construire leur propre stratégie de développement, c'est-à-dire des ressources juridiques amplifiées et des ressources financières pérennes. »

Romain PASQUIER

Pouvons-nous être plus agiles et plus gros à la fois ?

R.P.

La Bretagne a été pionnière en matière d'intercommunalité. Néanmoins, la taille des communautés de communes des années 1990 correspond à celle des communes de demain. Nous observons ainsi un changement d'échelle que les habitants ont déjà intégré. Aujourd'hui, le schéma institutionnel doit s'adapter pour répondre aux besoins des populations et maintenir la qualité de nos services publics.

S.C.

Nous pouvons effectivement gagner en efficacité en adaptant ce lourd appareil institutionnel et en faisant évoluer les périmètres et les compétences. Cependant, la transformation sociospatiale à laquelle nous assistons fait fi des périmètres. Ainsi, réconcilier cette logique de réseau avec nos collectivités passe obligatoirement par une capacité à effectuer des transactions au-delà des logiques d'échelle ou de périmètre.

Romain PASQUIER met en avant l'idée de projet local. Pour autant, je pense qu'un projet de territoire ne peut plus être élaboré sans prendre plusieurs échelles en considération. Ainsi, un territoire qui favorise les circuits courts ne peut pas

s'abstenir de considérer ses intérêts sur une autre échelle. De la même manière, être acteur responsable dans un territoire et penser le projet de développement de ce territoire ne peut plus se faire sans prendre en compte les projets élaborés par les territoires voisins ou ceux des systèmes spatiaux plus vastes dans lesquels on est intégré. C'est une condition nécessaire au renforcement de la pertinence des projets et de la logique de coopération que l'on annonce souvent vouloir faire prévaloir sur celle de concurrence territoriale couramment décriée.

Romain PASQUIER, quels sont les autres leviers à développer à l'échelle bretonne ?

R.P.

La Bretagne a réussi à construire les bons échelons territoriaux. Elle doit désormais les valoriser. De ce point de vue, les ressources en termes d'imaginaire et de volonté de travailler ensemble font converger la Bretagne avec des dynamiques nationales et européennes.

La Bretagne ne comporte pas de métropoles écrasantes et de déserts à côté de celles-ci. Ainsi, les risques d'aspiration des dynamiques des villes petites ou moyennes par des métropoles titanesques s'avèrent moins importants en Bretagne que dans d'autres régions.

Nos métropoles sont même de petite taille.

R.P.

Comme l'a dit Stéphane CORDOBES, les débats sur la taille optimale d'une ville sont des débats typiquement français, du fait de notre obsession pour l'égalité. Par ailleurs, Brest est présentée dans tous les colloques universitaires comme la métropole la plus intégrée de France, en termes de mutualisation des services notamment. Elle peut être handicapée par le fait qu'elle soit composée de seulement huit communes. Toutefois, la constitution d'un pôle métropolitain à l'échelle du pays de Brest laisse augurer des évolutions.

Disposons-nous du temps nécessaire pour évoluer si progressivement ?

R.P.

Les métropoles et les agglomérations bretonnes présentent des dynamiques positives. Pendant la crise, Rennes,

Brest et Nantes ont continué à créer des emplois industriels. Ainsi, ces territoires ne sont pas dans l'urgence. En revanche, un horizon de réformes doit être fixé.

S'agissant des réseaux évoqués tout à l'heure, les institutions doivent être capables de capter leur valeur ajoutée. Une réforme territoriale s'avère donc nécessaire, non seulement pour adapter les institutions, mais également pour intégrer le citoyen. En effet, les citoyens ont perdu le sens de l'action publique. La démocratie locale doit donc être favorisée, à l'instar de l'expérience rennaise du budget participatif, afin de nourrir les projets de territoire.

Partagez-vous ces constats sur l'illisibilité démocratique et le manque d'intégration du citoyen ?

S.C.

Oui, je partage ces constats. Le logiciel français de l'aménagement du territoire est en crise, pour toutes les raisons que nous avons abordées, dont la promesse de l'égalité des territoires. Nous commettons une erreur en considérant systématiquement la différenciation spatiale à l'œuvre, et donc l'accroissement des différences entre les territoires comme des signes d'inégalité. En effet, plus nous chercherons de différences, plus nous en trouverons.

Or, cette recherche ne peut plus se passer d'un véritable débat démocratique permettant de décider collectivement ce qu'aujourd'hui nous considérons relever de l'ordre de la différence acceptable, et ce qui relève de l'ordre des inégalités et qui nécessite la mise en œuvre de réponses politiques adaptées et efficaces.

H-N. R.

Je reviens sur votre question initiale : comment développer une coopération entre territoires. Quelle que soit la trajectoire que la région souhaitera prendre, on voit que la mise en place d'un projet régional partagé suppose que chaque territoire, indépendamment de sa position dans l'armature régionale, puisse être partie prenante de ce développement.

Il faut donc que ces territoires puissent travailler à la définition de leur propre projet, à l'identification de leurs enjeux de développement. Et les interventions des agences montrent que tous

« L'objectif d'un développement régional partagé renvoie à la cohérence et l'articulation des projets entre eux. Cela nécessite que les territoires prennent connaissance des projets de leurs voisins comme de ceux des territoires auxquels ils sont connectés. »

Henri-Noël RUIZ

revendiquent d'être le support d'un développement économique productif et présentiel. Ils souhaitent aussi avoir la possibilité d'un renouvellement démographique suffisant. Et ils veulent continuer à offrir à leurs habitants les services de proximité dont ils ont besoin.

La question de l'ingénierie que ces territoires peuvent mobiliser pour se donner les moyens de cette réflexion collective est posée. La première inégalité peut être là.

En même temps, l'objectif d'un développement régional partagé renvoie à la cohérence et à l'articulation des projets entre eux. Cela nécessite que les territoires prennent connaissance des projets de leurs voisins comme de ceux des territoires auxquels ils sont connectés. Cela nécessite qu'ils dépassent les concurrences objectives qui peuvent les opposer pour trouver les axes d'une véritable « coopération ». On retrouve là le concept d'inter-territorialité, avec en point d'aboutissement le SRADDET.

Du point de vue des agences, où en sommes-nous en Bretagne dans la capacité à dialoguer entre collectivités ?

H-N. R.

De nombreuses coopérations se développent en Bretagne afin de dépasser cette concurrence qui existe de fait entre les territoires, à l'instar de Brest métropole qui a mis en place un contrat de réciprocité avec le Centre Ouest Bretagne, du projet de CAD 22 qui mobilise un réseau de villes moyennes pour optimiser l'arrivée de la LGV, ou encore de Rennes métropole avec un projet de French Tech développé avec Saint-Malo. Les agences ont une expertise importante à ce sujet comme d'autres structures bien sûr.

Ce processus doit s'inscrire dans un projet régional fort.

H-N. R.

Oui effectivement, tout d'abord, la région doit trouver sa place dans le concert des régions européennes afin d'être visible, compétitive et concurrentielle. Pour ce faire il faut que son projet lui en donne les moyens. Mais si ce projet doit être fort, cela ne veut pas dire qu'il doit être défini par la seule institution régionale. Il pèsera d'autant plus qu'il sera co-construit par l'ensemble des territoires de la région. C'est aussi à cette condition qu'il sera mis en œuvre avec le plus d'efficacité.



QUESTIONS DE LA SALLE



Anne BERGOGNE, journaliste

Intégrez-vous le paramètre de la mobilité et des transports dans les études présentées ? Je pense notamment à la LGV entre Rennes et Paris.

Henri-Noël RUIZ

Le scénario A suppose un développement des infrastructures de transport pour permettre aux réseaux des villes moyennes et des métropoles de s'articuler. En effet, la mobilité représente un enjeu essentiel du fonctionnement en réseaux ainsi que du développement partagé du territoire. Derrière la LGV entre Rennes et Paris, qui va rapprocher toute la Bretagne de Paris, se pose la question du projet de Bretagne à grande vitesse pour rapprocher les métropoles entre elles et les connecter au mieux avec les autres villes moyennes.



Françoise LELANN, Directrice d'Investir en Finistère

Stéphane CORDOBES, vous avez dit que le logiciel français de l'aménagement du territoire était en berne. Quelle latitude possédons-nous dans ce domaine pour mener à bien des projets en faveur des territoires, alors même que la question de la rentabilité prime ?

Stéphane CORDOBÈS

Dans les années 1960, l'aménagement du territoire ne dépendait que de l'Etat dans un contexte de croissance économique avec un niveau d'endettement très bas. Nous ne sommes plus dans cette situation. Aujourd'hui, l'aménagement des territoires oblige à prendre en considération les valeurs, les ressources et les visions d'une multitude d'acteurs, parmi lesquels l'Etat. Le logiciel aménagiste est à réinventer pour tenir compte de cette nouvelle donne.

Par ailleurs, la rentabilité de l'aménagement du territoire est effectivement une question : un équipement public ou érigé pour satisfaire l'intérêt général doit-il être rentable ? Comment mesurer la rentabilité de ce qui participe du bien commun ? On a longtemps négligé cette question de la rentabilité des équipements dans les territoires. L'excès inverse est aussi pernicieux. Je ne vois pas comment répondre convenablement à cette interrogation fondamentalement politique sans lui donner toute la lisibilité possible et outiller le débat démocratique qui doit l'accompagner.



Gilles POUPARD, Directeur d'études à AudéLor

Vous décrivez une complexité institutionnelle. Je pense qu'il existe également une complexité dans les trajectoires de territoire qui est souvent simplifiée et caricaturale, d'où la nécessité de disposer d'outils d'observation des territoires.

Stéphane CORDOBÈS

Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de perfectionner nos outils d'observation. A titre d'exemple, nous savons que notre système statistique actuel mesure bien les stocks mais mal les flux. Ce qui dans un monde urbanisé et relationnel pose quelques difficultés. Mais l'observation ne résout pas tout. La trajectoire d'un territoire n'est pas réductible à des chiffres : il faut aussi prendre en compte les représentations, les imaginaires, les intentions des acteurs, la dynamique collective pour les comprendre dans leur complexité. C'est d'autant plus vrai lorsque, de manière prospective, on vise à construire des projets.





BRETAGNE 2040 – QUELLE AMBITION ? QUELLE GOUVERNANCE ?

Table ronde en présence de :

- Emmanuel COUET
Président de Rennes métropole, Président de l'AUDIAR
- François CUILLANDRE
Président de Brest métropole, Président de l'ADEUPa
- Norbert METAIRIE
Président de Lorient Agglomération, Président de l'AudéLor
- Ludovic JOLIVET
*Président de Quimper communauté, Président de Quimper
Cornouaille Développement*
- Erven LÉON
*Vice-président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,
Président de CAD 22*
- François-Nicolas SOURDAT
*Adjoint au Directeur général des services du Conseil régional de
Bretagne*

Lors du débat précédent, nous évoquions les déséquilibres au sein du territoire breton. Quelle est votre vision de ces déséquilibres en Bretagne ?

Norbert METAIRIE



Il me semble important de signaler que la Bretagne ne perd pas son avance, évoquée dans le débat précédent. En effet, son originalité réside dans le fait que la Bretagne est constituée d'un réseau de villes qui disposent de fonctions métropolitaines importantes, et non pas d'une métropole puissante. Toutefois, cette composition urbaine crée un déséquilibre entre la façade maritime, où se concentrent les activités et la population, et la Bretagne intérieure. Pour autant, je ne parlerai pas de fracture.

Erven LÉON



Le risque de fracture s'avère important malgré tout. Je représente les Côtes-d'Armor, où la fracture se trouve en plein milieu du département et où les agglomérations sont plus petites que dans les autres départements. Ce risque est donc patent.

Pour organiser un développement équilibré de nos territoires, je crois beaucoup à la gestion de projet et aux initiatives des territoires. Nous l'avons démontré à travers le projet Brest Tech + par exemple, dans lequel Lannion, Morlaix et Quimper se sont associées à Brest pour obtenir la labellisation French Tech. Je suis également président de LABOCEA qui constitue un laboratoire régional à la dimension de l'agroalimentaire breton. En outre, ces initiatives permettent de construire des réseaux sur le territoire.

Pour donner de la cohérence à cette organisation, nous devons déterminer le niveau d'ingénierie territoriale. La loi NOTRe a d'ailleurs ouvert une réflexion sur ce sujet. Cependant, des interrogations persistent sur l'interprétation de cette loi, notamment sur la répartition des compétences entre la région, les départements et les EPCI. Ainsi, chaque département a adopté une approche différente. La région devra donc articuler

des coopérations avec des organisations territoriales qui seront différentes sur chaque département breton. Selon moi, l'initiative d'organisation de réseaux proviendra des territoires. Le rôle de la région consistera alors à apporter de la cohérence à cette organisation.



Ludovic JOLIVET

Nous observons un déplacement du centre de gravité de l'ouest vers l'est de la Bretagne. En effet, l'ouest voit son nombre d'habitants se réduire et ses activités économiques, notamment agroalimentaires, se déplacer vers l'est. Ce changement est naturel, mais la politique sert à corriger ce qui est naturel. Ainsi, intervenir pour maintenir sur un territoire un certain seuil de population, des entreprises ou encore des équipements et la culture relève d'un choix politique.

Malgré ce constat, la Bretagne occidentale compte des villes moyennes dans lesquelles la vie est plutôt paisible et harmonieuse. Au contraire, la vie dans les grosses métropoles ne s'avère pas toujours agréable. Le modèle de la grosse métropole n'est donc pas nécessairement l'objectif à atteindre.



François CUILANDRE

Deux conceptions de la métropole existent : la métropole à vocation internationale, à l'instar de Paris, Marseille ou Lyon, et la métropole d'équilibre. Dans le second cas, l'agglomération est au service de son territoire, à travers des équipements métropolitains qui servent à une population plus large que celle de son territoire, comme l'université, l'aéroport, le port ou encore le CHRU. Brest a choisi cette deuxième conception et rayonne sur les autres villes moyennes du département, au lieu de les assécher.

Emmanuel COUET



Les travaux qui nous ont été présentés aujourd'hui invalident le discours dominant en Bretagne qui consiste

à dire que les métropoles assurent leur développement au détriment du reste du territoire, et génèrent ainsi des inégalités territoriales. En effet, les cartes montrent bien que la première disparité se trouve entre le littoral et la Bretagne intérieure.

Concernant les scénarios présentés dans l'étude, je considère que l'avenir de la Bretagne à l'horizon 2040 ne doit pas être un mélange des trois. Selon moi, le scénario B représente le scénario de la fracture. Quant au scénario C, il est celui du déclin et de la décroissance. Ainsi, le seul scénario que nous devons viser est le A, puisqu'il se base sur l'armature urbaine de la Bretagne et permet un développement équilibré du territoire.



François-Nicolas SOURDAT

Nous avons beaucoup évoqué la notion de fracture. Au conseil régional existe une conviction de plus en plus partagée sur le fait que nous vivons une mutation d'un cycle à un autre qui nécessite d'inventer de nouveaux modèles. Depuis plusieurs décennies, la Bretagne a connu un développement exceptionnel. La région a incarné la conviction qu'une sorte de Progrès existait. Or, elle se trouve aujourd'hui dans l'interrogation de savoir si cette dynamique de Progrès n'est pas rompue. Ainsi, les travaux de prospective s'avèrent plus nécessaires que jamais. En effet, nos concitoyens manquent de visibilité sur l'avenir et en souffrent.

S'agissant des déséquilibres, nous avons connu pendant longtemps une vision simplificatrice présentant le déséquilibre entre l'est et l'ouest avec la nécessité de désenclavement comme sujet unique. Depuis, la perception s'est nettement complexifiée et d'autres déséquilibres sont apparus, notamment entre le nord et le sud, le littoral et l'intérieur, mais également entre les grosses et les petites villes, et à l'intérieur même des territoires. Pour autant, la pointe bretonne reste à 250 km de Rennes et c'est là un déterminant géographique très fondamental.

Ludovic JOLIVET, quelles coopérations doivent être développées aujourd'hui pour renforcer les territoires de la Bretagne ?

L.J.

Les métropoles de Rennes et Nantes doivent faire figure d'étendard pour l'ouest de la France afin d'attirer les entreprises, les populations et les touristes. Par ailleurs, je pense que l'équilibre entre l'est et l'ouest breton s'avère nécessaire, notamment grâce aux métropoles d'équilibre. En effet, ces métropoles doivent rayonner sur les territoires qui les entourent par des coopérations régulières, afin que les autres villes ne se sentent pas lésées.

L'entente entre les territoires ne suffit pourtant pas pour mener à bien des projets. L'Etat, la région et les départements doivent travailler ensemble pour harmoniser au mieux l'équilibre et les vocations de chaque territoire.

François CUILLANDRE, Brest a lancé un contrat de réciprocité avec le pays Centre Ouest Bretagne. Pouvez-vous nous parler de cette expérimentation ?

F.C.

Le contrat de réciprocité montre l'esprit de solidarité dont la métropole brestoïse fait preuve à l'égard de son territoire. Ce projet porte l'idée que Brest peut apporter des savoirs, des compétences et des projets au Centre Ouest Bretagne, mais peut également bénéficier de cette réciprocité. Ainsi, nous travaillons sur des projets très concrets de coopération.

Brest Métropole pourrait-elle signer des contrats avec d'autres territoires ?

F.C.

Nous coopérons déjà avec d'autres territoires. La communauté urbaine de Brest a été créée de manière anticipée et volontariste, mais sur un territoire trop petit. Les territoires autour se sont alors organisés en intercommunalités, ce qui a rendu plus difficile la possibilité de les intégrer à la communauté urbaine. Nous avons donc décidé de les faire coopérer en créant un pôle métropolitain et des structures communes, à l'instar du SCoT. A l'horizon 2040, ces coopérations aboutiront peut-être à l'élargissement de la métropole.

François-Nicolas SOURDAT, quels autres outils de coopération pouvons-nous développer ?

F-N. S.

Une récente étude du CESER recense toute une série de coopérations, ponctuelles ou non, existantes sur le territoire. Cette étude montre que cette dynamique est à l'œuvre partout et est nécessaire pour créer de la solidarité.

L'aménagement du territoire repose souvent sur la dialectique entre la recherche de compétitivité des territoires et la question de l'équilibre. Au Conseil régional, l'aménagement se traduirait plutôt par la recherche d'une performance territoriale, qui implique de fait la question de l'équilibre.

N.M.

Selon moi, la question primordiale porte sur la façon dont on peut préserver et amplifier la dynamique de coopérations entre les pôles existants. Chaque pôle présente sa spécialité en raison de son emplacement et de son histoire. La richesse de la Bretagne repose sur la présence de cette armature. Il s'agit ainsi de tirer profit de ce que chaque aire urbaine peut apporter à la région. Pour ce faire, je crois beaucoup à la coopération.

Une étude a été menée auprès d'un panel de chefs d'entreprises innovantes sur la Bretagne Sud. Ces chefs d'entreprises estiment que le fonctionnement en coopération représente pour eux un atout majeur. Néanmoins, ils mettent en avant le problème de l'accessibilité au territoire et la question du travail du conjoint. Par ailleurs, nous avons initié sur le réseau Bretagne Sud un travail de réflexion visant à rechercher les meilleures coopérations possibles. Ce travail s'effectue également avec Rennes et Brest. Ainsi, nous devons trouver les meilleurs points d'appui afin d'envisager un avenir collectif qui profite à tous les territoires, ce qui pose la question de la gouvernance.

L.J.

Je suis d'accord avec ces propos. Cependant, j'estime qu'un territoire doit pouvoir se positionner en fonction de ses spécificités, comme une entreprise sur le marché. En effet, un territoire qui effectue des choix et se positionne sur certaines activités attire plus facilement les investisseurs. La Cornouaille, par exemple, est spécia-

lisée sur l'agriculture et l'agroalimentaire, notamment dans le domaine de la R&D. Ainsi, à l'horizon 2040, la Cornouaille pourra devenir le territoire où sont imaginés les produits alimentaires de demain.

E.L.

Sur la spécialisation, nous devons garder à l'esprit l'importance du rôle des entreprises, qui décident de s'implanter ou non sur un territoire. Or, l'internationalisation des entreprises entraîne la perte des centres de décision en Bretagne. Par ailleurs, nous constatons la disparition progressive du maillage des entreprises en territoire rural. Cette réalité impose donc la spécialisation de nos territoires. Ainsi, le rôle des acteurs politiques consiste à donner une identité aux territoires et construire un environnement permettant aux entreprises de s'implanter ou de se développer.

Les métropoles n'atteindront une certaine taille qu'en collaborant avec les villes intermédiaires. Le développement des métropoles doit donc s'effectuer en cohérence avec celui des autres territoires, ce qui implique la complémentarité des territoires. En outre, cette complémentarité pose la question de la gouvernance. En effet, nous devons déterminer si la complémentarité doit être organisée par la Région ou être issue des initiatives des territoires. Je rappelle tout de même que les départements ont abandonné depuis le 1^{er} janvier 2016 toute aide directe au développement économique. Or, aucun dispositif n'a pris le relais. Nous devons donc mettre rapidement en place des dispositifs définissant la pratique de l'ingénierie territoriale pour favoriser le développement des territoires bretons.

F.C.

Selon moi, la spécialisation des territoires n'est pas une solution satisfaisante. En 1996, Brest a subi une crise majeure suite à la réduction drastique des effectifs liés à la défense nationale. Or, si nos prédécesseurs n'avaient pas su diversifier le tissu économique, notre situation serait fortement dégradée aujourd'hui.

E.C.

Je partage la réflexion de Norbert METAIRIE sur la bonne articulation de tous les niveaux de collectivités. La coopération s'avère donc primordiale. Ainsi, Rennes Métropole travaille avec Nantes sur la liaison rapide entre les

deux villes. Un travail a également été mené avec Saint-Malo pour rendre les territoires complémentaires plutôt que concurrents, notamment à travers le projet de labellisation French Tech.

Sur la question de la gouvernance, je suis convaincu que le rôle de la collectivité régionale est essentiel. La loi a d'ailleurs récemment renforcé son rôle. S'agissant de la spécialisation, les travaux discutés aujourd'hui évoquent davantage une nécessaire spécialisation de l'économie bretonne en général, plutôt que des territoires au sein de la Bretagne. Cette spécialisation doit donc s'effectuer au niveau régional sur des champs économiques nouveaux à forte valeur ajoutée, à l'instar de la mer, des

énergies renouvelables ou encore du numérique. Ainsi, la région doit comporter des territoires d'excellence partout, mais les territoires ne peuvent pas viser l'excellence dans chaque champ.

François-Nicolas SOURDAT, comment la région envisage-t-elle son rôle de chef de file dans cette future gouvernance ?

F-N. S.

L'avenir reste à construire. Auparavant, la région élaborait des schémas régionaux, dans lesquels les partenaires locaux ne se retrouvaient pas suffisamment pour se les approprier. Aujourd'hui, les réformes territoriales et la contrainte budgétaire encouragent les territoires à procéder

différemment, dans un esprit de co-construction. En effet, les acteurs publics doivent articuler leurs interventions afin d'élaborer une politique publique plus efficace sur le terrain. Pour ce faire, la CTAP (Conférences Territoriales de l'Action Publique) sera très utile, même si la portée de cette instance dépendra de l'implication de ses membres. Au-delà de la CTAP, nous remarquons que d'autres modalités de gouvernance devront être imaginées selon les différents sujets à traiter, à l'instar du 3CB pour la culture.



QUESTIONS DE LA SALLE



Jean HAMON, Président du CESER

Vous avez eu la gentillesse de citer le récent rapport du CESER « Réformes territoriales en Bretagne : efficacité et solidarité », dont l'ambition me semble en ligne avec les échanges d'aujourd'hui. Je vous invite à consulter ce rapport, qui élabore dix propositions, sur le site internet du CESER.

Guy JOURDEN, Président du conseil de développement de la métropole et du pays de Brest

Nous avons évoqué les restructurations territoriales et le fait que certains EPCI seront dimensionnés à l'échelle des pays. Or, les contrats de partenariat sont aujourd'hui signés avec les pays. Quel sera l'avenir de ces contrats ?

François-Nicolas SOURDAT

Je ne dispose pas de réponse définitive. Néanmoins, cette question est présente à l'agenda des mois et des années qui viennent. Ainsi, les discussions sur ce sujet auront lieu en parallèle des réflexions sur le SRADDET et de la consolidation de la nouvelle géographie des EPCI.

CLÔTURE

Benjamin GREBOT - Directeur de l'ADEUPa



Je vous remercie, au nom des cinq agences d'urbanisme et de développement de Bretagne, pour votre présence. Nous aurons l'occasion de revenir largement sur le sujet de l'avenir de la Bretagne dans le cadre des exercices de planification qui ont été évoqués.

L'intérêt de nos rencontres réside dans la richesse des échanges qu'elles permettent. Comme vous l'avez dit à plusieurs reprises, l'avenir d'un territoire ne peut pas se dessiner uniquement au sein de ce territoire, mais en lien avec les territoires voisins, les acteurs qui le font vivre et les réseaux dans lesquels ces territoires s'insèrent.

Je souhaite que nous continuions à faire vivre ce débat et que nous nous retrouvions aussi nombreux pour les prochaines rencontres, à l'automne 2017 à Saint-Brieuc, sous l'invitation de Côtes-d'Armor Développement.



les rencontres
sur l'avenir
des villes
en Bretagne

INVITATION

Ambitions, dynamiques, solidarités
QUELLE BRETAGNE EN 2040 ?

2 mars 2016 - **BREST**



les rencontres
sur l'avenir
des villes
en Bretagne